

AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur et Madame Melon-Wrotecki, rue de la Belle Vue 80, 4250 Geer
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue de la Belle Vue 80**

cadastré **2 division, Section B, 288d**

Le projet consiste en **la construction d'un abri de jardin en bois, avec terrasse couverte**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande déroge aux prescriptions urbanistiques du lotissement, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 11° et art. 113 du Cwatupe)

- *La superficie de l'abri de jardin est supérieure à 15 m²*
- *L'implantation de l'abri de jardin se situe à moins de 3 mètres de la limite arrière de propriété*

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 05/10/2015 jusqu'au 20/10/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **20/10/2015** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies le samedi 17/10/2015 de 8 heures à 10 heures, sur rendez-vous, ainsi que les lundis de 15h00 à 19h00 à la même adresse.

GEER, le 30/09/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET

